

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 8 juillet 19H, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juillet 2019

Présents : M. GICQUEL, Mme MALINGE, M. LE TRIONNAIRE, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, Mme GUYOMARC'H, M. RYO, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. MORICE, Mme MAINGUY, M. RENAUD, M. BREDOUX, M. GUIDOUX, Mme LE ROUIC, Mme MICHEL, Mme MARTIN, Mme EYCHENNE, M. ROESCH, M. FRENKEL, Mme DEGOIS-PERRAUD, M. DANIEL, Mme MOTAIS, M. TEXIER.

Absents excusés : M. VICAUD (avec pouvoir donné à M. JEGOUSSE), Mme HERROUX-LE BEC (avec pouvoir donné à M. MORICE), Mme LEGRAND (avec pouvoir donné à M. BALLIER), Mme JADE (avec pouvoir donné à Mme MICHEL), Mme LAFFEACH, M. GIRARD.

Secrétaire de séance : Mme MICHEL

2019/56 Approbation du Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Vu les articles L 621-30 et suivants du Code du patrimoine ;

Vu les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), avec la définition des objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu l'étude de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques transmise par le service des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté municipal en date du 11 février 2019 soumettant le projet de PDA à enquête publique conjointe au PLU qui s'est déroulée du 11 mars 2019 au 12 avril 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable que le commissaire enquêteur a rendu dans ses conclusions en date du 11 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après délibération, par 26 voix pour et 1 abstention (Liste « Bien Vivre à Elven »):

- Approuve le nouveau Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques d'Elven tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à ELVEN, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 15 juillet 2019

Pour extrait conforme
ELVEN, le 15 juillet 2019
Le Maire
Gérard GICQUEL